

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize, le vingt - quatre octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : MM PEUCHERET Alain, LUISE Dominique, BERTIN Michel, SPECTE Gérard, Mme BAGATTIN Mélanie, MM BONENFANT Hervé, ROYER Stéphane, PARMENTIER Bruno, Mme RICHÉ Céline, M SAMUEL Guy, Mme QUESNEL Chantal, MM LAGOGUEY Janick, BOILLOT Patrick formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : M CALLENDREAU Boris pouvoir à M LUISE Dominique, M PLOYÉ Frédéric.

Absent(s) : Mme MARIETTE Florence, M LEBECQ Jean-François, Mme DOUCET Stéphanie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M BOILLOT Patrick a été désigné secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

COMPTE-RENDU DU 15 JUILLET 2013 :

Monsieur LUISE précise que concernant l'éclairage de nuit celui-ci a été uniquement maintenu sur la place René RENAULT la nuit du samedi au dimanche.

Unanimité.

RETRAIT DES COMMUNES DE VERRIERES, BUCHERES, SAINT THIBAUT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE LA SEINE DE BOURGUIGNON A L'AGGLOMERATION TROYENNE :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à l'occasion d'un Conseil Syndical du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine entre BOURGUIGNONS et TROYES, qui s'est tenu le 15 mai 2013 à la mairie de SAINT PARRES LES VAUDES, le Syndicat a donné son accord pour le retrait des Communes de VERRIERES, BUCHERES, SAINT THIBAUT du Syndicat à la date du 31 décembre 2013.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération correspondante qui lui a été notifiée par le Président du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine (S.I.A.V.) entre BOURGUIGNONS et TROYES, et en application de l'article 1.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le retrait des trois communes.

Monsieur le Maire précise que la demande de retrait concernant la commune de VERRIERES a été votée par délibérations en date du 27 août 2012 et du 24 Juin 2013 et en rappelle les termes.

Après en avoir délibéré, le conseil, **à l'unanimité**,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT au retrait des communes de VERRIERES, BUCHERES, SAINT THIBAULT du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de la Seine (S.I.A.V.) entre BOURGUIGNONS et TROYES, le retrait des communes sera effectif à compter du 31 décembre 2013.

SE PRONONCE FAVORABLEMENT au partage des sommes restantes **à la fin de l'année 2013 au prorata du nombre d'habitants de chaque commune.**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les pièces nécessaires et notamment les procès-verbaux de situation financière, transfert ou mise à disposition des biens, qui seront établis.

TRAVAUX RD 147 (RUE DES MARRONNIERS) – CONVENTION DE MANDATE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ARRET DE BUS COTEAUX SUR LA COMMUNE DE VERRIERES :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le contenu du mandat de maîtrise d'ouvrage que le Grand Troyes envisage de confier à la commune de VERRIERES (Aube) dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la rue des Marronniers (RD147).

Ainsi pour faciliter le déroulement de l'intervention simultanée de la commune et du Grand Troyes, chacun pour des travaux qui relèvent de leur compétence propre (acté par délibération en date du 28 mai 2009, pour la communauté de communes et du 15 juillet 2013 pour Verrières), la commune réalisera, pour le compte du Grand Troyes, la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Coteaux ».

L'enveloppe prévisionnelle des travaux de mise en accessibilité de cet arrêt de bus est arrêtée à un montant de 7 730,00 euros HT. L'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération, maîtrise d'œuvre comprise (taux de rémunération à 3,95%), est arrêtée à un montant de 8 004,46 euros HT.

Monsieur le Maire procède ensuite à la lecture de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Coteaux » établi par le Grand Troyes et soumis à l'acceptation de l'assemblée délibérante.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

VALIDE les termes et conditions exposés dans la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Coteaux » établi par le Grand Troyes pour la commune de VERRIERES.

AUTORISE le Maire à signer ce document annexé à la présente délibération et le charge d'en assurer l'exécution.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée,

Que suite aux propositions d'avancement de grade présentées pour 2013 et l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire de catégorie C lors de sa réunion du 22 mai 2013,

Qu'un arrêté municipal portant inscription au tableau d'avancement de Mme SOUTTRE Sophie, du grade d'adjointe administrative territoriale de 1^{ère} classe, au grade d'adjointe administrative principale de 2^{ème} classe, a été pris le 17 juillet 2013.

Qu'en conséquence il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de permettre la nomination de l'agent sur ce poste.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe afin de permettre la nomination de l'agent sur ce poste.

CHARGE Monsieur le Maire de prendre l'arrêté de nomination de l'agent concerné sur le poste après avoir effectué les formalités réglementaires, à savoir la déclaration de vacance de poste.

DIT que les crédits sont prévus au budget.

ADHESION AU CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL COMMUNAL (2014-2016) – CNP Assurances/ DEXIA SOFCAP :

Monsieur le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un nouveau contrat garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacités, et d'accidents ou maladies imputables ou non au service.

Il rappelle que la Commune a, par délibération du 8 avril 2013, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube de négocier un tel contrat d'assurances des risques statutaires, en application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n°86-552 du 14 mars 1986.

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube a communiqué à la Commune les résultats du marché négocié qu'il a engagé pour le renouvellement de son contrat de groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative pour la période 2014-2016.

Il propose en conséquence à l'assemblée d'adhérer au contrat groupe proposé et d'autoriser une délégation de gestion au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, lequel peut assurer un certain nombre de missions de gestion dans le cadre du contrat d'assurance susvisé, en vertu de l'article 25 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, ces missions étant définies dans la proposition de convention établie par le Centre de gestion.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 25 et 26;

VU le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU la délibération en date du 8 Avril 2013 relative à la participation de la Commune à la consultation organisée par le Centre de gestion pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel, pour la période 2014-2016, et mandatant le Centre de Gestion pour mener la procédure de marché pour son compte,

VU les résultats obtenus dans le cadre du marché négocié engagé par le Centre de Gestion pour la conclusion d'un contrat groupe d'assurance des risques statutaires ouvert à adhésion facultative pour la période 2014 - 2016,

VU le projet de convention proposé par le Centre de Gestion,

CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube a, par décision de son Conseil d'administration en date du 27 juin 2013 après avis de sa Commission d'appel d'offres, retenu le groupement **CNP Assurances - SOFCAP** dont l'offre est économiquement la plus avantageuse,

CONSIDERANT l'offre tarifaire et les garanties proposées par le dit groupement,

DECIDE :

D'ADHERER au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la Commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, selon les conditions suivantes :

Durée du Contrat : **3 ans** à compter du 1^{er} janvier 2014 avec une garantie de taux de 2 ans.

Régime du contrat : **capitalisation** sans reprise des antécédents.

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de **9 mois**.

➤ **Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL**

RISQUES GARANTIS : Tous les risques

Décès, Accident de service & maladie imputable au service (y compris temps partiel thérapeutique), Incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire), Maladie de longue durée, longue maladie (y compris temps partiel thérapeutique et disponibilité d'office) et maternité / adoption / paternité

TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

TAUX : 5,59 %

➤ **Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre**

RISQUES GARANTIS : Tous les risques

Accident de service et maladie imputable au service, maladie grave, maternité /adoption / paternité et maladie ordinaire

TAUX DE REMBOURSEMENT : 100 %

FRANCHISE : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

TAUX : 1,04 %

AUTORISE le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP Assurances (compagnie d'assurance) - SOFCAP (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché négocié conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, ainsi que toutes pièces annexes,

DELEGUE au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la tâche de gérer le marché public d'assurance précité à compter du 1^{er} janvier 2014 et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3 % du montant des cotisations versées par la collectivité à l'assureur.

Les missions confiées au Centre de gestion sont entre autres les suivantes :

1 – Suivi du contrat groupe

- Conseils par téléphone dans la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe ;
- Aide au suivi des déclarations lors des sinistres ;
- Aide aux relations avec le titulaire du marché : négociations en cas d'augmentation de prime pendant le déroulement du contrat, médiation en cas de difficulté avec les prestataires d'assurance ;
- Garant des prestations financières et de gestion définies dans le cahier des charges.

2 – Prestations complémentaires au suivi du contrat groupe

- Fourniture de statistiques ou analytiques à la demande.

3 – Assistance sur les dossiers en vue de la renégociation du Contrat groupe

- Elaboration du cahier des charges d'assurances statutaires ;

- Organisation des procédures de publicité et de mise en concurrence, conformément à la réglementation en vigueur ;
- Aide à la décision, au choix du titulaire. Le Centre de Gestion, dans sa mission d'aide et de conseil, propose le meilleur prestataire d'assurances à la Collectivité.

La gestion du marché public d'assurance s'effectuera dans les conditions prévues par la convention de gestion établie entre le Centre de gestion de l'Aube et la Commune.

AUTORISE le Maire à signer la convention de gestion, ayant pour objet l'accomplissement des missions sus-énumérées, établie entre le Centre de gestion de l'Aube et la Commune.

DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBRE MENT DE VERRIERES :

Par courrier en date du 15 octobre 2013, M. RENAULT Pierre, Président du bureau de l'Association Foncière de Remembrement de VERRIERES m'informe que le mandat des membres du bureau est arrivé à échéance et qu'il convient de procéder à une nouvelle désignation. Il précise qu'après consultation des membres du bureau ayant siégé jusqu'à présent, ceux-ci ont émis le vœu de poursuivre l'activité de cette association foncière, estimant que l'entretien régulier des chemins et des fossés doit perdurer.

Par ailleurs, le bureau de l'association se réunissant régulièrement et assurant une gestion satisfaisante des comptes la forme actuelle de l'association sera donc maintenue.

Le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence a été fixé à six membres (non compris le Maire ou son représentant et le représentant de la D.D.T., qui sont membres de droit) par délibération de l'A.F.R. ; ils sont désignés par moitié par le conseil municipal et par moitié par la Chambre d'Agriculture.

Tous sont nommés par arrêté préfectoral pour une durée de 6 ans.

En accord avec le bureau actuel et les intéressés, les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

M. MARGERIE Denis M. SAURET Jean-Pierre M. RENAULT Pierre

Il revient au Conseil Municipal d'en désigner les trois autres membres,

Sur proposition de M le Président de l'Association Foncière de Remembrement de VERRIERES (Aube),

Le Conseil, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DESIGNE en qualité de membres du bureau de l'A.F.R. de VERRIERES, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :

M. DOUCET Jacques M. PITOIS Jean M. LACAILLE Pierre

CHARGE Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture.

Informations et questions diverses :

M PEUCHERET :

Puisard rue des Grèves :

Lors de fortes pluies il a été constaté que le puisard de la rue des Grèves n'était pas d'une taille appropriée et qu'il fallait envisager des travaux d'agrandissement. Après contact pris avec la société MON LOGIS maître d'ouvrage lors de la réalisation des travaux et après discussion avec son représentant M GRAVELLE, il a été convenu que les travaux à effectuer pour remettre aux normes l'équipement et le rendre plus efficace seraient pris en charge pour partie par eux, soit 2250 euros sur 4250 euros au total. Un accord de principe est donc demandé au conseil afin que le Maire puisse passer convention avec la Société MON LOGIS et engager les travaux avant l'hiver. (unanimité).

RD 147 rue des Marronniers – Aménagement de sécurité :

Dans le cadre des travaux de voirie de la rue des Marronniers il y a lieu de prévoir un aménagement de sécurité qui nécessite l'acquisition de 520 m² de terrain appartenant à la société MON LOGIS. Une évaluation des Domaines a été effectuée. Afin de permettre l'avancée des démarches notamment la négociation pour l'acquisition de la parcelle Monsieur le Maire demande l'accord de principe du Conseil. (unanimité)

Monsieur le Maire précise que ces deux dossiers seront soumis à délibération de l'assemblée dès que les documents (convention ou acte) seront prêts.

Renouvellement matériel psychologue scolaire :

Afin de permettre le renouvellement des outils professionnels de Mme DEGUERNE psychologue scolaire, une prise en charge partagée par les communes bénéficiant de ses services, a été souhaitée par Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale, par courrier en date du 14/10/2013. Le montant incombant à VERRIERES compte tenu du nombre d'élèves scolarisés (195) est de 184 euros. (accord unanime du conseil).

Engagement du maire dans le cadre de sa délégation :

Contrat de gaz logement de fonction :

Le contrat référencé (n°20130801-79119) du chauffage au gaz du logement de fonction de l'école a été renouvelé pour 3 ans le 1/08/2013.

Informations diverses du maire :

Dossier Subvention du CAF :

Les demandes de subventions éventuelles sont à présenter avant le 30/11/2013. Il y a lieu de faire l'inventaire des besoins du Centre de loisirs pour présenter un dossier.

Ecole maternelle :

A compter de la rentrée de novembre, compte tenu des effectifs importants des petits en maternelle cette année, deux demi-journées complémentaires seront ajoutées au planning des ATSEM. La commune retient les propositions des enseignantes, soit le lundi après-midi et le vendredi après-midi, pour 6 heures au total.

Elections municipales :

Le 1^{er} tour se déroulera le 23 Mars 2014 et le 2^{ème} le 30 Mars 2014. La commune étant concernée par les évolutions du mode de scrutin, une information sera faite aux habitants en début d'année 2014.

Elections Européennes :

Le scrutin aura lieu le 25 Mai 2014.

Promotion pompiers volontaires :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des promotions suivantes :

M COFFINET Patrice au grade de sergent.

MM MOREL Pascal et PAYEN Jérôme sont nommés caporaux.

MM LEPRODHOMME Eddy, CASARI Stéphane, CARRE Clément sont nommés 1^{ère} classe.

Recrutement sapeur pompiers volontaires :

Melle Cassandra OUADÂA a posé sa candidature et la commissions a rendu un avis favorable à son recrutement.

Rythmes scolaires :

Les parents d'élèves ont décidé de manifester contre l'application des nouveaux rythmes scolaires. Une grève est prévu les 5 et 13/11/2013 (il sera demandé aux parents de ne pas mettre leur(s) enfant(s) à l'école).

Monsieur le Maire rappelle que les parents doivent prévenir la directrice du centre de loisirs et de restauration scolaire si les enfants sont inscrits et seront absents de la cantine.

Le groupe de travail reprendra le projet de mise en place des nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée de novembre. Monsieur le Maire donnera des informations sur la réunion de l'IDEN et sur le retour d'expérience de M Serge SPILMANN, Maire de COURTERANGES qui a mis en place les nouveaux rythmes scolaires en septembre dernier.

Des associations se sont manifestées pour apporter leur concours aux activités. Monsieur le Maire entend solliciter également les personnes de la commune ayant des compétences particulières et désireuses de s'associer au projet.

Depuis la dernière entrevue avec les parents d'élèves, les Pouvoirs publics ont annoncé que le soutien financier aux communes accordé l'année dernière serait reconduit pour la rentrée 2014 à hauteur de de 45 euros par enfant.

Emprunt travaux RD 147 :

Le Grand Troyes a lancé un appel d'offres auprès de divers établissements financiers, pour le compte de plusieurs communes intéressées de l'intercommunalité, dont VERRIERES, afin d'obtenir les meilleures conditions de prêt.

Nous sommes en attente des résultats pour un emprunt de 350 000euros.

ADMR :

L'association est maintenant installée au rez de chaussée à droite du bâtiment bibliothèque..

Plan de déplacements urbains DPU :

Le grand Troyes poursuit la procédure de révision de son Plan de Déplacements Urbains par l'organisation d'une enquête publique.

Elle se déroulera du 7 Novembre au 6 décembre 2013 dans les 18 communes de la communauté d'agglomération troyenne et au siège du Grand Troyes.

Un commissaire enquêteur M DENIS Christian sera à la disposition du public à la mairie de VERRIERES le mercredi 27 Novembre de 14H30 à 16H30.

Départ en retraite :

Mme LEBECQ remercie les conseillers municipaux pour leur participation à son cadeau de départ.

Inondations :

La Seine est dans sa phase ascendante de montées des eaux. La situation n'est cependant pas comparable avec le mois de mai dernier. Le débit de la Seine est de 100m³/s et devrait approcher les 115m³/s puis redescendre. Pas de danger immédiat mais une surveillance à maintenir.

Le Plan Communal de Sauvegarde devrait être finalisé prochainement et entériné par le conseil municipal en novembre 2013.

Lettre de la DDT :

Une lettre émanant de la Direction Départementale des territoires a été adressée à la commune ainsi qu'à tous les propriétaires de terrains en rive de Seine avec mise en demeure de remettre en état les berges pour le 30 Novembre prochain.

Un rendez vous a été pris avec un responsable de la DDT et un représentant du Grand Troyes. Il en ressort les points suivants :

- Verrières a délégué sa compétence d'aménagement et d'entretien de la Seine au Syndicat de la vallée de Seine et n'est pas autorisée à effectuer des travaux,
- le délai posé est impossible à tenir compte tenu de la procédure et l'importance des travaux à réaliser, le lit de la rivière étant déjà en phase de débordement et les travaux nécessitant une étude et un programme précis (prendre en compte l'ensemble des berges et les propriétaires concernés).

Ces points ont été reconnus par les deux représentants présents. Une réponse sera faite en ce sens aux services de la préfecture.

M BERTIN :

L'U.V.BUCHERES remercie la commune pour l'autorisation d'organiser sa course cycliste annuelle sur notre territoire en septembre dernier.

M ROYER :

Concours des villages fleuris :

Verrières a conservé ses deux fleurs.

Classement mairie : 1^{er} prix. (félicitations au service technique).

Mme BAGATTIN :

Spectacle de Noël : sera assuré par les parents.

M BOILLOT :

M SAURET demande la modification du panneau « tourne à gauche » de la rue du Pressoir (difficulté pour les engins agricoles de l'appliquer et dangerosité sur le RD 49).

Passage piéton : demande d'installation d'un passage piéton au niveau des commerces rue Jean Moulin, en provenance de la rue des Lilas.

M SPECTE :

Bibliothèque : les travaux de peinture à l'étage se terminent.

Le grillage dans la cour d'école sera posé par le service technique la semaine prochaine.

M SAMUEL :

Conseil d'école maternelle : 5/11/2013.

Conseil d'école primaire : 19/11/2013.

Informatique école : le dysfonctionnement constaté dans le réseau informatique des écoles a été analysé par la société DIXINFOR, problème réglé pour la classe CE1. Pour l'ordinateur du directeur il s'agit d'un problème dû à l'antivirus trop important pour la capacité de l'équipement.

Pour l'ordinateur de la directrice d'école maternelle il apparaît que la capacité de l'ordinateur en soit la cause.

M LUISE :

Travaux d'aménagement du RD 147 (rue des marronniers) :

Les travaux de terrassement sont commencés.

Cabine téléphonique rue de la République : elle a été enlevée pour permettre l'accès aux Personnes à Mobilité Réduite sur le trottoir et en contrepartie, un publiphone a été installé sur le mur de la clôture mairie côté parking René Renault.

Poste de relevage des Sorbiers :

Il était en panne et a été débouché (de nombreux détritrus ont été retrouvés dans les eaux usées).

Idem au poste de relevage du Colombier.

RD 49 : les travaux d'adoucissement du virage à gauche en direction de ST JULIEN LES VILLAS s'étaleront sur 30 jours avec une circulation alternée.

Séance levée à 22H40.